



**Séance du 22 Juillet 2025**

L'an 2025, le 22 Juillet à 20 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni l'Espace Concordia de La Tardière- Commune de Terval, en séance publique, sous la présidence de M. Damien CRABEIL, Maire.

**Présents** : CRABEIL D - BRIFFAUD LM – BOISSON P – BETARD N – TURPAULT JM - AUBINEAU C - TURPEAU S. – BERLAND-BECOT L - LOCHEREAU F – PASQUIER-NOIRAUT M – BAUGET C – POUPIN M – ADAM Y - CHARRIER C - GROLLEAU A - CHEVALLEREAU R – LIAIGRE G – VERDON M - METAY F – BECHETOILLE-SAUZEREAU M – LOISEAU S - DEDIN-LAPORTE A - AUGUIN A – VERDON O – BRETON L – VRIGNAULT A – PUAUD Q - GUERINEAU S  
 formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

MACÉ C représenté par GROLLEAU A  
 LERAY E représentée par BERLAND L  
 AUBINEAU M représentée par VERDON O  
 GERBAUD C  
 RAMBAUD A  
 RASSINOUX F

**Absents** : DARD E  
 RAUTUREAU C

**Secrétaire** : VRIGNAULT A

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

<b>Nombre de conseillers municipaux en exercice : 36</b>	<b>Nombre de conseillers présents : 28</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 03</b>	<b>Date de convocation du conseil municipal : 16/07/2025</b>

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

**Approbation des tarifs des salles communales de TERVAL**

Délibération n° 2025\_07\_D81

Corinne AUBINEAU, Adjointe à la vie associative et sportive expose au Conseil la nécessité de revoir les tarifs pour toutes les salles de la Commune de TERVAL, et propose les tarifs suivants :

LOCATION SALLES TERVAL	SALLE POLYVALENTE	CONCORDIA	SALLE DES MARRONNIERS	SALLE PETITE CHAPELLE	SALLE COMMUNALE	SALLE JEANNE MARIE	SALLE OSTARDERIA
	BB 150 pers	LT 100 pers	CAL 140 pers	CAL 40 pers	BB 50 à 60 pers	BB 40 pers	LT 220 pers
CAUTION	500 €						
Forfait Ménage	300 €	200 €	200 €	100 €	100 €	200 €	300 €
Sépulture	<u>gratuit</u>						
Associations	<u>gratuit</u>						1 gratuit /an

	SALLE POLYVALENTE	CONCORDIA	SALLE DES MARRONNIERS	SALLE PETITE CHAPELLE	SALLE COMMUNALE	JEAN		
Asso Théâtre Scéances Disco							270€	310 €
Manif humanitaire loto belote							150€	190€
Salle 1 jour	120 €	150€	150€	100€	100€	110 €	200€	
salle 1 jour Chauffage	NC	150€	150€	100€	100€	150 €		250€
Forfait WE 2 jours		220€	220€				300€	360€
Vin d'honneur 4 heures max (uniquement salle du bar – Salle Ostarderia)		100€	100€				150€	180€
<u>réunion</u> Entreprise		270 €	270 €				400€	500€
Réveillon St sylvestre 2 jours								610 €
Mariage 3 Jours			290 €				400 €	470 €
Jours supplémentaires		70 €	70 €				100 €	110 €
HORS-COMMUNE								
Asso Théâtre Scéances Disco							400€	450€
Manif humanitaire loto belote							250€	290€
Salle 1 jour Particulier et association	160€	230€	230€	120€	120€	130 €	400€	
Salle 1 jour Particulier et association avec Chauffage	NC	230€	230€	120€	120€	170 €		450€
<u>forfait</u> WE 2 jours		400 €	400 €				500€	550€
Vin d'honneur 4 heures max (uniquement salle du bar – Salle Ostarderia)		160 €	160 €				200 €	220€
<u>réunion</u> Entreprise		320 €	320 €				450€	550€
Réveillon St sylvestre 2 jours								810 €
Mariage 3 Jours							580 €	650 €

Le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de fixer les tarifs comme indiqués dans le tableau ci-dessus pour les diverses locations, à compter du 01 Janvier 2026.
- **PRECISE** que le forfait ménage sera automatiquement appliqué si l'état des lieux montre que le ménage n'a pas été fait correctement fait.
- **PRECISE** qu'une gratuité annuelle (pour la Salle Ostarderia) sera accordée aux associations déclarées avec un numéro de SIRET.
- **DECIDE** qu'un acompte de 50 % de la location sera demandé à la réservation et le solde de 50 % quand la manifestation sera passée.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les pièces à intervenir.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 29/07/2025

Reçu en préfecture le 29/07/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 085-200099489-20250722-2025\_07\_D81-DE

✓ **VOTE**

<b>Conseillers</b>	<b>nombre</b>	<b>vote</b>	<b>nombre</b>
<i>en exercice</i>	36	<b>POUR</b>	29
<i>présents</i>	28	<b>CONTRE</b>	00
<i>procuration</i>	03	<b>ABSTENTION *</b>	02
<i>pris part au vote</i>	31	<b>TOTAL</b>	31

\*Sabrina LOISEAU et Mickaël VERDON s'abstiennent

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Ont signé tous les membres présents

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire de TERVAL,  
Damien CRABEIL



Le Secrétaire de Séance,  
Angéline VRIGNAULT

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et - ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)